Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260126-S01-BC-01-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/02/2026
04/02/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 01/2026
SÉANCE N°1 DU 26 JANVIER 2026

PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET ÉTUDIANT « T'CAP – RÉGATE DES IUT » DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 20 janvier 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeais (à partir de 17 h 22), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso (à partir de 17 h 14), membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jérôme Allaire, Gwénaël Poisson, vice-présidents, Julien Brocail, membre du bureau.

Était représenté
Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 janvier 2026.

N° 001/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET ÉTUDIANT "T'CAP – RÉGATE DES IUT" DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

Rapporteur : Éric PARIS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 mai 2024 validant le nouveau dispositif d'accompagnement des projets étudiants ainsi que le règlement y afférent,

Considérant qu'une demande de soutien a été reçue de l'association étudiante T'CAP, issue du BUT Techniques de Commercialisation de l'IUT de Laval, pour participer à la Régate des IUT, qui se déroulera du 10 au 12 avril 2026 en Bretagne,

Que cet appel à projets s'inscrit dans les objectifs du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation,

Après avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Laval Agglomération décide de soutenir le projet de participation à la Régate des IUT porté par l'association T'CAP à hauteur de 300 €, dans le cadre du dispositif d'accompagnement des initiatives étudiantes.

Article 2
La participation de Laval Agglomération sera versée en une fois après notification de la subvention. Un bilan de l'action et un bilan financier seront demandés dans les deux mois suivant l'événement.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault